

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

4^e/11907

Séance du - 9 NOV. 2007

Attribution de subventions à 7 associations pour le financement d'actions collectives dans le cadre du développement social partenarial.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2007/I -1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☛ attribue 7 subventions pour le financement d'actions collectives dans le cadre du développement social local d'un montant total de 16 890 € pour :
 - l'Association Quartier Nord de Colmar d'un montant de 1 000 €.
 - l'Association Familiale et Sociale les Coteaux à Mulhouse d'un montant de 2 000 €.
 - la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la Région Mulhousienne d'un montant de 5 040 €.
 - l'Association du Centre socio-culturel Jean Wagner à Mulhouse d'un montant de 2 000 €.
 - l'Association de gestion de la Boutique d'Insertion Coup d'Pouce à Munster d'un montant de 4 350 €.
 - l'Association d'accueil pour les familles des détenus à Ensisheim d'un montant de 1 000 €.
 - l'Association Vivre Autrement à Colmar d'un montant de 1 500 €.
- ☛ Cette somme sera prélevée sur les Actions Partenariales H01 à la Fonction 51 Nature 6574 Programme G031 du Budget Départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER